



Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n° 2023_115DEC

Objet : décision d'ester en justice – défense des intérêts de la Ville de Nantes

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2023_74ARR du 11 avril 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la requête n° 2212384-6 déposée devant le Tribunal administratif de Nantes par Madame Isabelle ROUGER sollicitant l'annulation de l'arrêté du 21 juin 2022 par lequel Madame Le Maire lui a infligé la sanction de blâme,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la Ville de Nantes dans ce dossier devant le Tribunal administratif de Nantes,

Décide

Article 1^{er} :

De défendre les intérêts de la Ville de Nantes dans l'action intentée devant le Tribunal administratif de Nantes par Mme Isabelle ROUGER.

Article 2 :

M. le Directeur Général des Services et M. le Receveur Principal des Finances de la Ville de Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **30 MAI 2023**
Pour Madame Le Maire,

L'adjointe déléguée,
Aïcha BASSAL

Transmis en Préfecture et mis en ligne le **30 MAI 2023**